

CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES, MOBILISONS NOUS LE 29 SEPTEMBRE !

Nicolas Sarkozy a annoncé en plein été la création d'une franchise médicale « ne dépassant pas 50 euros par an » pour financer les plans « cancer » et « Alzheimer ».

Plus ça va, plus on paye.

De lois en décrets, sous des prétextes variables – responsabilisation, trou de la sécu... – les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. 1967 déjà : le ticket modérateur – partie non remboursée par la sécurité sociale – devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, la part qui nous revient est de 240 € en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1000 € ! Pour les salariés les plus modestes, qui n'ont pas les moyens de s'offrir une mutuelle, il s'agit d'une charge parfois impossible à supporter.

Plus on paye, et plus la sécu est déficitaire !

Cela prouve bien que la solution n'est pas là. D'ailleurs, Nicolas Sarkozy a bien compris que le prétexte du déficit a du mal à passer. Alors, changement de prétexte. Cette fois, il s'agirait de financer le plan Alzheimer. Qui pourrait s'opposer à donner quelques euros pour financer un objectif aussi indispensable ? Le seul problème, c'est que pour l'heure il n'y a pas de plan Alzheimer. Il n'y a que fermeture de lits de gériatrie à l'hôpital. Il n'y a que privatisation des centres de moyens et longs séjours.

Qu'est ce qui va se passer avec ces franchises ?

Les gens qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins comme c'est déjà le cas pour les lunettes et pour les dents.

Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier sont pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise au début c'est

50 €, mais après... On voit ce qui ce passe : le forfait de 1 € par consultation qui « promis-juré » ne devait pas augmenter, est passé à 4 € le 1^{er} Août. Les dépassements d'honoraires devaient rester « raisonnables », et maintenant ils peuvent atteindre plusieurs milliers d'euro pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent. Jusqu'à ce que – comme pour la voiture – la nécessité de contracter une assurance privée s'impose.

Les franchises c'est la remise en cause des principes fondateurs de la sécu.

Parce que – riche ou pauvre, jeune ou vieux... – nous devons tous être égaux face à la maladie, la France a créé la sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple. Tous cotisent en fonction de leurs moyens. Et tous chacun en profite quelques soient ses besoins. A l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances. Selon le niveau – et donc le prix – du contrat la couverture varie. Ainsi, s'installe une médecine à plusieurs vitesses, une logique « à l'américaine » aux effets si bien décrit par le film de Michael Moore, Sicko.

Le monde entier nous envie notre système de santé. Préservons-le.

Tout d'abord en prévenant la maladie. Les conditions de vie, de travail, l'environnement, l'alimentation... autant de pistes pour réduire la survenue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut-être même l'Alzheimer. Et puis, disons-le. Notre pays n'a jamais été aussi riche. Alors, il faut choisir. Exonérer les plus favorisés comme l'a fait Nicolas Sarkozy avec 13 milliards d'euros de cadeau à ses amis. Ou partager, mettre en commun dans le porte-monnaie de la solidarité. Là est le cœur du débat.

**LE 29 SEPTEMBRE, DANS TOUTE LA FRANCE, NOUS EN DISCUTERONS.
NOUS SOMMES TOUS PROPRIÉTAIRES DE LA SÉCU.
ALORS, PENSONS SON AVENIR ENSEMBLE !**

Alter Ekolo ; Association des Médecins Urgentistes de France (Amuf) ; Appel contre la Franchise ; Association Nationale des Médecins Référents (AMedRef) ; ATTAC France ; CADAC ; Collectif « La Santé n'est pas une marchandise » ; CGT de l'administration centrale des Affaires sociales ; CNDF ; Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics ; Collectif des Médecins Généralistes pour l'Accès aux Soins (CoMéGas) ; Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité ; Fondation Copernic ; FSU ; LCR ; Les Alternatifs ; LMDE ; Mars-Gauche républicaine ; MRC ; ONSIL ; Parti Socialiste ; PCF ; Résistance sociale ; Syndicat de la Médecine Générale (SMG) ; SNICS-FSU ; Sud Education ; Union des Familles laïques (UFAL) ; Union Nationale Alternative Mutualiste (UNAM) ; UNEF ; Union Syndicale SOLIDAIRE ; Union Fédérale SUD Protection Sociale ; Union fédérale Sud Santé Sociaux ; Union Nationale des Groupements Mutualistes Solidaires (UNGMS) ; Union Nationale des Retraités et des personnes âgées (UNRPA) ; Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)